



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

centres hospitaliers

Question orale n° 1156

## Texte de la question

Mme Martine Carrillon-Couvreur attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la nécessité d'étudier l'implantation d'un HéliSmur au centre hospitalier de l'agglomération de Nevers. La couverture hélicoptérée de la Nièvre est l'une des plus faibles de France. Or la surmortalité prématurée dans la Nièvre est supérieure de plus de 27 % par rapport à la moyenne nationale. La prise en charge rapide des évacuations sanitaires vers des centres hospitaliers adaptés à des pathologies lourdes est donc une nécessité. Elle lui demande donc si elle pourrait diligenter dans les meilleurs délais une mission chargée de juger de l'opportunité d'une implantation d'une station hélicoptère sanitaire au centre hospitalier de l'agglomération de Nevers.

## Texte de la réponse

IMPLANTATION D'UNE STATION D'HÉLICOPTÈRE SANITAIRE AU CENTRE HOSPITALIER DE NEVERS

**Mme la présidente.** La parole est à Mme Martine Carrillon-Couvreur, pour exposer sa question, n° 1156, relative à l'implantation d'une station d'hélicoptère sanitaire au centre hospitalier de Nevers.

**Mme Martine Carrillon-Couvreur.** Madame la secrétaire d'État chargée des droits des femmes, je souhaite appeler l'attention de Mme la ministre de la santé sur la nécessité d'étudier l'implantation d'un HéliSMUR – service mobile d'urgence et de réanimation doté d'un hélicoptère – au centre hospitalier de l'agglomération de Nevers. J'avais déjà formulé cette demande en 2013, mais des problèmes de gestion du personnel au sein de cet établissement m'ont temporairement détourné du sujet. J'en profite pour remercier votre ministère pour l'action qu'il a mené, à la demande des parlementaires nivernais, pour redonner au centre hospitalier de Nevers une gouvernance apaisée qui donne aujourd'hui satisfaction.

L'actuelle région Bourgogne est desservie par trois héliSMUR, basés à Dijon, Auxerre et Chalon-sur-Saône. Malgré ces équipements, la Nièvre pâtit, quant à elle, de la plus mauvaise couverture en matière de transfert de patients en urgence vers les centres médicaux spécialisés. Trois raisons l'expliquent : les difficultés climatiques qui rendent le survol de la barrière naturelle du Morvan difficile pour les trois SMUR hélicoptérés que je viens d'évoquer ; l'indisponibilité récurrente des équipes médicales des trois hélicoptères ; l'éloignement de l'hôpital de Nevers, ce qui fait qu'une grande partie des transports inter-hospitaliers à partir de cet établissement s'effectue en dehors de la région Bourgogne, posant des problèmes de prise en charge des patients. L'enclavement de la Nièvre sur la carte sanitaire n'est donc plus à démontrer. C'est la raison pour laquelle il y a nécessité à porter une attention particulière à la demande de ce département.

Je voudrais donc savoir si votre ministère pourrait diligenter une mission chargée de juger de l'opportunité d'une implantation d'un hélicoptère sanitaire au centre hospitalier de l'agglomération de Nevers.

**Mme la présidente.** La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée des droits des femmes.

**Mme Pascale Boistard**, *secrétaire d'État chargée des droits des femmes*. Madame la députée, le Gouvernement s'est engagé, dès l'automne 2012, à placer la prise en charge des patients en urgence au cœur de sa politique et à mobiliser pour cela l'ensemble des acteurs et partenaires concernés. Cette politique s'inscrit notamment dans le cadre de l'engagement du Président de la République relatif à l'accès aux soins d'urgence en moins de trente minutes. Le premier volet des plans d'action sur les urgences, relatif à l'accessibilité aux soins urgents, est actuellement mis en œuvre par les agences régionales de santé sur l'ensemble du territoire. Dans ce cadre, toute solution est envisageable en fonction des besoins et des particularités locales : créations de médecins correspondants du SAMU ; implantations de nouveaux SMUR ; optimisation du réseau des urgences ; mise en place d'équipes de territoire ; augmentation possible du recours aux hélicoptères sanitaires ou aux héliSMUR.

La mise en œuvre de cette dernière option revêt toutefois une dimension particulière en raison à la fois des contraintes techniques et du coût qu'elle implique. Elle doit donc être appréhendée avec prudence et après une étude de besoin et de faisabilité poussée, étude qui tienne aussi compte du parc d'hélicoptères de la sécurité civile. Il existe actuellement trois héliSMUR en Bourgogne : Dijon, Auxerre et, depuis 2014, Chalon. La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes entend toutefois vos préoccupations spécifiques à la Nièvre. C'est pourquoi elle a demandé à l'agence régionale de santé d'engager une étude sur l'opportunité d'une implantation d'un hélicoptère sanitaire au centre hospitalier de l'agglomération de Nevers.

**Mme la présidente**. La parole est à Mme Martine Carrillon-Couvreur.

**Mme Martine Carrillon-Couvreur**. Je vous remercie, madame la secrétaire d'État, pour cette réponse. Certes, vous ne m'avez pas indiqué dans quel délai pourrait démarrer l'étude, mais je note que la ministre va répondre à ma demande qui date, je le rappelle, de 2013. Il est vraiment important que nous puissions avancer très concrètement sur ce dossier.

## Données clés

**Auteur** : [Mme Martine Carrillon-Couvreur](#)

**Circonscription** : Nièvre (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question** : Question orale

**Numéro de la question** : 1156

**Rubrique** : Établissements de santé

**Ministère interrogé** : Affaires sociales, santé et droits des femmes

**Ministère attributaire** : Affaires sociales, santé et droits des femmes

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [17 novembre 2015](#), page 8258

**Réponse publiée au JO le** : [25 novembre 2015](#), page 9703

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [17 novembre 2015](#)